

FICHES D'INFORMATION: 3

LES SYSTÈMES ÉLECTORAUX ET LEURS EFFETS SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE

*Préparé pour l'Association nationale de la femme et du droit
pour la Table ronde sur les femmes et la politique 2003*

les 22 et 23 mars 2003, à Ottawa

par Jackie Steele et Nancy Peckford

Responsable: Association nationale de la femme et du droit
Marraines: Commission du droit du Canada
Association multipartite des députées
Condition féminine Canada
Élections Canada
Centre de recherche sur Femmes et politique (Université d'Ottawa)

L'ÉGALITÉ DES FEMMES, LA POLITIQUE ET L'ÉTAT

I. Réalisations des femmes via l'engagement politique: le féminisme et l'État

Vers la fin des années 60, un mouvement de femmes a réussi à obtenir la mise sur pied au fédéral d'une **Commission royale sur le statut de la femme**. Après la publication de ses 167 recommandations, en 1970, des féministes et d'autres activistes ont consacré deux décennies de pressions à obtenir des gouvernements une mobilisation.

Au nombre des réussites de cette campagne:

- L'établissement de ministères gouvernementaux du statut de la femme, du Programme fédéral de promotion de la femme et d'une instance autonome, le Comité consultatif sur le statut de la femme.
- Une conscience accrue de la violence faite aux femmes et de meilleures lois en matière d'agressions sexuelles.
- Des changements à la *Loi sur les Indiens* pour permettre aux Indiennes de conserver leur statut, quel que soit leur époux.
- L'adoption dans la fonction publique fédérale d'une loi sur l'équité en matière d'emploi.
- L'inclusion de deux dispositions d'égalité des sexes (articles 15 et 28) dans la *Charte canadienne des droits et libertés*.
- La décriminalisation de l'avortement.

II. Le désengagement des gouvernements: l'État c. les femmes

À partir du milieu des années 1980, les rapports des femmes avec l'État sont devenus plus difficiles. Des gouvernements qui avaient reconnu et mis en acte leurs obligations à notre égard ont commencé à changer de mode de gouvernance. Ce faisant, ils ont adopté des mesures et des politiques qui nuisent aux femmes et notamment aux plus désavantagées, comme les femmes à faible revenu, les mères seules, les femmes handicapées, les femmes autochtones, les femmes de couleur et les femmes âgées.

Quelques exemples de la retraite amorcée par l'État:

- Une lutte au déficit par le biais de coupes à blanc des dépenses sociales dans des domaines comme les programmes de sécurité du revenu (aide sociale, assurance emploi), les soins de santé, l'éducation et les ressources accordées aux organisations féministes.
- La privatisation de services publics et le déchargement de leurs responsabilités sur les individus et sur les familles
- Une transition du secteur de l'industrie à celui des services comme nouvelle source d'emploi
- Le transfert du pouvoir politique à de nouveaux organismes internationaux comme l'Organisation mondiale du commerce.

Deux États très différents

L'État-providence d'après-guerre

Les femmes ont revendiqué l'égalité au nom de leur droit perçu d'inclusion, d'accès et de représentation au sein de l'« État-providence ». Elles ont en partie réussi dans la mesure où bien des gouvernements de l'époque croyaient en l'utilité d'intervenir dans l'économie pour compenser les inégalités innées que celle-ci produisait et renforçait.

1985 – L'état néo-libéral

Après le dépôt du rapport de la Commission royale sur le développement économique et les perspectives de développement du Canada (1985), bien des gouvernements ont commencé à traiter des programmes sociaux comme ceux du soutien au revenu et des services publics comme des formes de « dépendances ». Des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux ont commencé à changer de rôle, cessant d'aider les citoyenNEs à participer à part entière au nom d'une nécessaire « autonomie » de chaque membre de la famille sociale. Dans ce contexte, l'État devenait un redoutable adversaire de tout déficit et les groupes de femmes, des « groupes d'intérêt » sans légitimité politique.

L'ÉGALITÉ DES FEMMES, LA POLITIQUE ET L'ÉTAT (suite)

III. Reprendre un rôle significatif dans la prise de décisions politiques

A. Marche mondiale des femmes

À l'occasion de la MMF, le Comité canadien de la Marche des femmes a présenté à l'administration fédérale 68 revendications visant à mettre fin à la pauvreté et à la violence contre les femmes. Ces revendications rejettent le nouveau rôle assumé par la plupart des gouvernements du pays. Elles critiquaient le choix de l'État de supprimer des services, d'éliminer des emplois féminins dans la fonction publique et de couper les vivres au travail d'organisation des femmes. Elles exprimaient la détermination de milliers de femmes mobilisées dans leur milieu et des quelque 60 000 femmes qui avaient marché sur la colline du Parlement en octobre 2002.

Par des marches, des vigiles, des ralliements et des rencontres avec les parlementaires, les femmes ont réitéré le rôle crucial que devaient jouer les gouvernements pour appuyer l'égalité des femmes et pour promouvoir leurs droits sociaux, économiques et culturels. Elles ont réclamé que soit reconnu et respecté le travail salarié ou non des femmes et que soient protégés et favorisés les droits entiers des femmes marginalisées, y compris les immigrantes, les lesbiennes et les femmes jeunes et autochtones.

B. La Charte des droits et libertés

Les femmes se servent également de la Charte pour forcer les gouvernements à s'acquitter de leurs obligations envers elles. En 2001, plusieurs organisations féministes sont intervenues en Cour suprême en appui à une jeune Québécoise à qui le gouvernement provincial avait refusé un soutien au revenu suffisant alors qu'elle était sans emploi. Des groupes de femmes ont soutenu qu'il incombait aux gouvernements de fournir – et non de refuser – suffisamment de ressources aux personnes pour leur permettre une participation sociale à part entière.

C. Les femmes et la politique électorale

Les femmes qui souhaitent instaurer l'égalité doivent être bien représentées dans nos législatures. Les éluEs du parti qui forme le gouvernement dans chaque province, territoire et au Parlement fédéral canadien posent des choix qui ont des répercussions sur les femmes. On a rarement vu une masse critique de femmes (soit un minimum de 30% de femmes, selon l'ONU) dans une législature canadienne, et les femmes demeurent très minoritaires dans les conseils de ministres là où se prennent les grandes décisions et où sont définies les politiques publiques.

IV. À quoi ressemblerait une politique féministe?

Inclusive et diverse

- Elle encouragerait une contribution réelle des personnes dont les voix sont exclues de longue date et de celles qui seraient directement affectées par chaque politique et programme envisagé.

Basée sur l'égalité et la justice

- Les politiques doivent être évaluées en fonction de qui en bénéficie, en gardant à l'esprit qu'elles doivent répondre aux besoins de viabilité sociale et économique de tous les membres de la société.

Imputable et transparente

- Les politiques élaborées doivent l'être de façon démocratique, inclusive et transparente. Elles doivent promouvoir une communication claire, une collaboration significative et des mesures stratégiques dans tous les secteurs. Les décisions prises doivent reposer sur le respect réciproque et le consensus.

(Critères élaborés par l'organisation FemJepp, 2002)

Le but de la représentation féministe doit être de transformer la politique, ses programmes processus et structures, de façon à prouver que toutes les femmes comptent.

- Iane Arscott

~ À LA RECHERCHE DE LA DIVERSITÉ CANADIENNE ~

Le modèle de compensation

Ce modèle reconnaît l'existence de puissants préjugés et de pratiques pénalisantes qui biaisent le processus de recrutement et empêchent les nouveaux groupes sociaux de participer à la politique d'élite. De ce fait, les challengers doivent être hors pair pour racheter les caractéristiques péjoratives qui leur sont attribuées et pour compenser ces déficiences.

- Non seulement voit-on les femmes et d'autres catégories marginalisées être exclues par les processus de recrutement, mais les personnes qui arrivent à se frayer une place dans le système doivent être singulièrement mieux qualifiées pour gagner la confiance des décideurs. Cela se produit dans la mesure où:

- Les femmes sont souvent plus accomplies que les hommes,

$$\text{♀} + \text{C} = \text{♂}$$

- Les femmes des minorités possèdent des titres de compétence qui sont souvent supérieurs à ceux des femmes des groupes majoritaires.

$$\text{Min♀} + \text{C} = \text{Maj♀}$$

- Les candidats masculins issus de groupes minoritaires sont plus accomplis que les hommes majoritaires, mais moins que leurs homologues féminines (doublement désavantagés).

$$\text{Min♀} + \text{C} = \text{Min♂}$$

Une contestation fondée sur la Charte du système électoral canadien

art. 3: Le droit à une représentation efficace

- L'inégalité entre les électeurs/trices et la sous-représentation de différents groupes dans l'électorat seraient soulevés dans cette consultation.

art. 15: Droits à l'égalité

- Les femmes, les Autochtones et les minorités visibles pourraient faire valoir que le rôle du système électoral dans leur sous-représentation persistante au Parlement constitue un déni de la protection égale de la loi.

Les groupes subissant un préjudice:

1) Les femmes, 2) Les minorités n'ayant pas une base géographique, tels les peuples autochtones et les minorités ethniques, 3) les partis politiques qui font campagne à l'échelon national plutôt que régional.

Extrait de « The Green Party Case - Joan Russow v The Attorney General of Canada, The Chief Electoral Officer of Canada and Her Majesty the Queen in Right of Canada »

LANCEMENT D'UN PROJET DE LOI sur les droits électoraux des personnes handicapées

Des expertEs et militantEs pour les droits des personnes handicapées, des hauts fonctionnaires responsables des élections et des parlementaires de plus de 24 pays se sont réunis à Sigtuna, en Suède, du 14 au 17 septembre, pour rédiger un « Projet de loi sur les droits électoraux des personnes handicapées ». C'était l'issue d'un effort sans précédent pour réunir sur un pied d'égalité des parties intéressées à créer une initiative d'envergure mondiale dans ce dossier.

(Bulletin de décembre 2000 d'International IDEA)